

**Numéros d'urgence :**

Mairie :	04 90 65 60 08
Gendarmerie :	17 ou 112
Pompiers :	18 ou 112
SAMU :	15 ou 112

**DICRIM DE LA COMMUNE DE BEDOIN**

Le DICRIM est le Document d'Information Communal sur les risques majeurs.

Il est établi par le maire à destination de la population de la commune.

L'objectif du DICRIM est d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés, sur leurs conséquences et sur ce qu'ils doivent faire en cas de crise. Le maire y recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques sur le territoire de la commune.

Le citoyen informé est ainsi moins vulnérable.

En cas de catastrophe, une cellule de crise est implantée à la mairie conformément aux directives de la préfecture afin de répondre aux besoins liés à une éventuelle crise locale.

La commune a établi un plan communal de sauvegarde (PCS) qui a été communiqué à la préfecture, à la gendarmerie et aux pompiers.

Ce plan, consultable en mairie, décrit les responsabilités et les devoirs de chacun ainsi que les moyens que la commune pourra mettre à la disposition de la population

## Les Bons réflexes en cas d'inondation

### Crues torrentielles



Ces inondations, spécifiques aux torrents des montagnes, se caractérisent à la fois par une crue liquide et par une crue solide. Cet écoulement solide (bois, déchets divers) peut modifier considérablement l'écoulement de la crue liquide. Notamment en engravant le lit mineur ce qui diminue fortement ses capacités d'écoulement.

En Vaucluse, c'est le cas des vallats, à sec en temps normal, qui peuvent se transformer en torrents dévastateurs après un gros orage.

## MOUVEMENTS DE TERRAIN



## Les bons réflexes en cas de feux de forêts

### L'INCENDIE APPROCHE



### L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE



Informez les pompiers (18 ou 112)  
Si vous êtes témoin d'un départ de feu.  
N'évacuez votre maison que sur ordre des autorités.

Ce sont des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol d'origine naturelle ou résultant d'activités humaines :

- effondrements de cavités souterraines,
- phénomène de retrait gonflement des argiles,
- tassement et affaissements de sols,
- glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- écroulement et chutes de blocs,
- coulées boueuses.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an).

### Consignes de sécurité :

Informez-vous des risques encourus, des consignes de sauvegarde. Durant l'évènement, fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas. Gagnez un point en hauteur. N'entrez pas dans un bâtiment endommagé. Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble.